



Commune
d'ALSTING

* Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°27/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison de l'organisation de la fête nationale devant le restaurant FA SI LA MANGER, rue Abbé Grosse à Alsting, et afin d'assurer la sécurité des usagers, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - La circulation sera interdite dans la rue et sur le parking de la rue de l'Abbé Grosse à Alsting du 13 juillet à 11h00 au 15 juillet 2024 à 02h00.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 8 juillet 2024

Le Maire, HEHN Jean-Claude